

Monsieur Maxime GREMETZ

Député de la Somme

mgremetz@assemblee-nationale.fr

Monsieur le Député, cher Collègue,

Dans le courant de l'été, vous m'avez fait passer une proposition de loi présentée par vous-même et Monsieur Jean-Jacques CANDELIER, *visant à interdire la pratique de la chasse à courre, à cor et à cri.*

J'ai cosigné cette proposition de loi en cohérence avec toutes mes prises de position en faveur du respect de l'animal ; j'avais d'ailleurs été sensibilisé par le collectif pour l'abolition de la chasse à courre.

Je reconnais qu'au moment de signer cette proposition de loi, je n'ai porté attention qu'aux articles eux-mêmes et non à l'exposé des motifs, qui est souvent, comme nous le savons, un exercice de style.

Or, j'ai reçu cette semaine, un nombre incalculable de courriels, émanant vraisemblablement d'amateurs de chasse à courre s'indignant contre le vocabulaire insultant employé, en particulier au 2^{ème} paragraphe de l'exposé des motifs, je cite « *les maîtres caracolent alors en grand uniforme sur leur cheval, tandis que la valetaille piétine dans ses bottes en caoutchouc* ».

Vous aurez compris que ces témoignages d'indignation ne sont pas le fait des grands aristocrates fortunés auxquels vous faites allusion, mais des nombreux chasseurs qui accompagnent ces véneries.

Je puis comprendre qu'ils se soient sentis insultés.

Par ailleurs, je constate avec surprise qu'alors que la proposition de loi était présentée à l'origine par vous-même et Monsieur Jean-Jacques CANDELIER, elle vient d'être enregistrée à l'Assemblée, le 5 février comme présentée par Messieurs Maxime GREMETZ, Pierre GOSNAT et Nicolas DUPONT-AIGNAN, alors que pour ma part, je n'en suis que cosignataire !

Cette présentation équivoque, d'une part, et les formules excessives de l'exposé des motifs d'autre part, me conduisent aujourd'hui à souhaiter retirer mon nom de ce texte.

En effet, si je reste en accord sur le fond du texte, je ne crois pas que l'emploi des formules choc soit de nature à favoriser la cause que nous souhaitons défendre.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas DUPONT-AIGNAN